



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
27 avril 2017**

17-04-70

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 27 avril 2017

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 27 avril 2017 à 0 h 00 à la salle du conseil située au, 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor, Fran ois Pleau, Gilbert S guin et madame la conseill re Jinny Brunelle;

formant quorum sous la pr sidence de madame le maire.

Monsieur le directeur g n ral Michel Bertrand est pr sent.

P RIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur g n ral fait la lecture de la pri re.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est propos  par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopt  comme suit :

1. P riode de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relev  de soumissions – nettoyage de foss s
4. Fermeture du Centre c lin par la CAL V-S
5. Don de l'association des pompiers de Sainte-Marthe / achat d'un v hicule pour le nouveau service de premiers r pondants
6. D fibrillateur pour le service de premiers r pondants - Don de la FOCAM
7. Employ  no 220154
8. Questions de l'assistance
9. Lev e ou ajournement de la s ance

Ont vot  POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert S guin, Fran ois Pleau et madame la conseill re Jinny Brunelle.

*** ADOPT E   L'UNANIMIT  ***

RELEV  DE SOUMISSIONS – NETTOYAGE DE FOSS S

Cet  l ment de l'ordre du jour est report    une s ance ult rieure.

FERMETURE DU CENTRE C LIN PAR LA CAL V-S

ATTENDU QUE le CAL V-S informe la municipalit  de son obligation de mettre fin   ses activit s imm diatement plut t que le 30 juin tel qu'initialement pr vu;

ATTENDU QUE plusieurs activit s sont ainsi laiss es en plan et que le transfert des connaissances par madame Marie- laine Thibault, actuelle coordonnatrice du Centre c lin, n'a pu  tre compl t  afin d'assurer la p rennit  du Centre c lin tel que souhait  par le conseil municipal par l'adoption de la r solution no 17-04-60;

ATTENDU QUE madame Thibault ne peut plus  tre r mun r  par son employeur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

actuel, le CAL V-S, faute de financement adéquat de la part de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

17-04-71

D'EMBAUCHER madame Marie-Élaine Thibault jusqu'au 30 juin 2017 afin de permettre la poursuite des activités en cours et d'assurer le transfert des connaissances et ce, aux mêmes conditions salariales que lui a offert le CAL V-S jusqu'à présent;

D'EMBAUCHER madame Gaétane Gagnier à raison de 12 à 15 heures /semaine aux conditions à être négociées entre elle et le directeur général afin de poursuivre, du moins en partie, la mission du Centre câlin après le 30 juin 2017.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DON DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-MARTHE / ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE NOUVEAU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe offrira prochainement un nouveau service à ses citoyens par la mise en place d'un service de premiers répondants ;

ATTENDU QUE les membres du Service incendie ont à cœur la venue de ce nouveau service offert aux citoyens de Sainte-Marthe, veulent s'y impliquer au maximum et que des activités permettant d'amasser des fonds ont été organisées par ces derniers dont la récente soirée « poker »;

ATTENDU QUE pour une efficacité optimale du Service de premiers répondants, il est préférable qu'un véhicule soit dédié à ce service et adapté à ses besoins spécifiques ;

ATTENDU QUE les responsables du Service incendie ont identifié un véhicule pouvant permettre de répondre aux besoins du Service de premiers répondants pour ses premières années d'opérations ;

ATTENDU QU'en procédant à l'achat dudit véhicule, la municipalité de Sainte-Marthe se verra rembourser par l'Association des pompiers le montant net de la transaction, faisant en sorte que le véhicule sera un don de l'Association des pompiers de Sainte-Marthe et qu'en plus, l'Association assumera les autres frais liés à l'achat dont les gyrophares et la sirène;

ATTENDU QUE les seuls montants que devra assumer la municipalité seront ceux relatifs à l'immatriculation, les assurances, le lettrage et l'entretien de ce



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

véhicule ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-72

D'ACCEPTER l'offre de l'Association des pompiers de Sainte-Marthe ;

D'AUTORISER l'achat du véhicule de marque Pontiac, modèle Montana SV6, année-modèle 2007 et dont le numéro de série est 1GMDU03147D219486 et ce, au montant de 2 000 \$, taxes en sus, payable à Dandurand Automobiles inc. ;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et/ou madame le maire Aline Guillotte à signer les documents relatifs à cette transaction, notamment les documents permettant l'émission par la SAAQ du certificat d'immatriculation et d'en acquitter les frais ;

D'AUTORISER les dépenses afin de faire apposer le lettrage approprié sur ce véhicule ;

DE REMERCIER les membres de l'Association des pompiers de Sainte-Marthe et la direction du Service incendie pour leur initiative, leur engagement et leur générosité envers la population de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉFIBRILLATEUR POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS - DON DE LA FOCAM

ATTENDU QUE la municipalité, par l'initiative du Service incendie, met en place le Service de premiers répondants qui deviendra opérationnel au cours des prochaines semaines ;

ATTENDU QU'un défibrillateur rencontrant des exigences spécifiques fait partie des équipements nécessaires à ce nouveau service ;

ATTENDU QU'une demande de soutien a été adressée à la Fondation Cardio-Montérégienne (FOCAM) et que cette dernière a accepté de faire don d'un défibrillateur à la municipalité de Sainte-Marthe pour les besoins de son Service de premiers répondants qui est actuellement à être mis en place ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

17-04-73

D'ACCEPTER le don de la FOCAM ;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Bertrand, à signer la convention préparée par la FOCAM suite à un don offert par cette fondation ;

D'ADRESSER à la Fondation Cardio-Montérégienne (FOCAM) des remerciements et toute notre reconnaissance, au nom des citoyens de notre communauté, pour leur soutien important dans la mise en place du Service de premiers répondants.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

EMPLOYÉ NO 220154

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 28

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

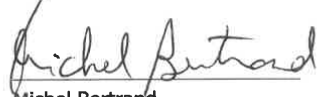
17-04-74

QUE la séance soit ajournée au jeudi 4 mai 2017 à 20 h.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***


Aline Guillotte
mairie


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général